

RESOLUTION- MALAWI

THÈME DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE LES CAMPS D'INITIATION SEXUELLE POUR JEUNES FILLES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Constatant que l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme indique que tout individu a non seulement droit à la vie, mais aussi droit à la sûreté de sa personne: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.»

Alarmée des camps d'initiation sexuelle pour filles à peine pubères existent au Malawi. Les familles envoient leurs filles à peine pubères dans des camps de « vacances » pour qu'elles apprennent « les choses de la vie

Relevant Plus de 37% des femmes, soit plus d'une Africaine sur trois, auraient subi des agressions sexuelles au cours de leur vie.

Déplorant Que la tradition prend le dessus sur le consentement individuel, les règles d'hygiène élémentaires et la planification familiale

Soulignant que ce sujet est tabou au Malawi, c'est un rituel local caché, seules les initiées savent exactement ce qu'il se passe.

Propose

- la convocation d'une réunion des membres de l'ONU, sous la tutelle du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), qui aura pour but de discuter du respect et de l'application par tous les pays de l'article 3 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme afin de réaffirmer la position selon laquelle chaque femme a droit au respect inconditionnel de son corps.
- L'apport de renseignements sur l'hygiène et la contraception
- Une peine punis par la loi à tous hommes participant à cet acte

Le texte français fait foi.

